



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Officines

Question écrite n° 6066

Texte de la question

M Patrick Ollier attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultes rencontrees par les pharmacies ou propharmacies en milieu rural. Le pharmaciens qui exercent dans de telles conditions ont un revenu moyen tres faible (de 6 000 a 8 000 francs par mois). Les baisses recemment intervenues sur la marge beneficiaire de ceux qui exercent cette difficile profession presentent un danger important, en zone de montagne tout particulierement. Faute de revenus decents pour leurs proprietaire, les pharmacies installees dans ces zones defavorisees risquent de disparaitre. Il lui demande ce qu'il est possible de faire pour le maintien de ce service capital et incontournable pour la population qui vit en milieu rural et en particulier dans les zones de montagne deja si defavorisees.

Texte de la réponse

Reponse. - Trois groupes de travail, auxquels seront etroitement associes les representants de la profession, vont etre prochainement mis en place. Portant sur le mode de remuneration des pharmaciens, sur l'exercice professionnel, ainsi que sur la concurrence avec les autres circuits de distribution, ces groupes aborderont donc l'ensemble des problemes economiques et juridiques auxquels la pharmacie francaise est actuellement confrontee. A cette occasion, des mesures repondant aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire devraient etre envisagees.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6066

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3518